



AVIS DE COURSE

SKIFF EN RANCE

1^{er} et 2 juillet 2017

Saint-Suliac

Organisée par le CN Rennes

Grade : 5A

Préambule : Le Français sera la langue officielle pour l'épreuve. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe PRESCRIPTIONS FEDERALES, si nécessaires
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.5 Les règles de classe, sauf si l'une quelconque d'entre-elles est modifiée par les instructions de course.
- 1.6. Le présent Avis de Course

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte aux bateaux suivants :

Skiff : Moth International, RS600 FF, 18 Pieds Australien, 49er, 14 Pieds International, 49er FX, RS800, Laser 5000, Boss, B14, Musto skiff, AC10, RS700, Swift Solo, 29erXX, Cherub, Vis, IC10, 29er, 4000, Iso, RS600, Epoh, 59er, Spice, RS400, D-One, RS500, Paper Jet, RS500 Mylar, Contender, RS500 Dacron, Buzz, Moth International no foil, RS 100 10 m2, RS100 8 m2, RS300.

Dériveur : rating < ou = à 1000.

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, au

CN RENNES - Skiff En Rance
Quai de Rance
35430 Saint-Suliac

Au plus tard le :

28 juin 2017

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Avant le 28 juin 2017	Après le 28 juin 2017
Solitaire	30€	40€
Double	50€	65€

5. PROGRAMME

Jour	Heure	Programme
Samedi 1 ^{er} juillet	9h30 – 12h00	Confirmation d'inscription
	13h30	1 ^{er} signal d'avertissement du jour
Dimanche 2 juillet	10h30	1 ^{er} Signal d'avertissement du jour
	Dès que possible	Annonce des résultats

Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h00.

Le samedi soir, un repas est organisé au Club Nautique, la réservation du repas est à faire sur le bulletin d'inscription et à payer avant le 28 juin.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- Affichées au secrétariat du club nautique le samedi 1^{er} juillet à l'heure d'ouverture des inscriptions
- Seront disponibles en version électronique sur le site du club nautique : www.nautisme-saint-suliac.com

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type construit et raids côtiers.

7.2 L'emplacement de la zone de course sera l'estuaire de la Rance entre le barrage et Pleudihen-sur-Rance.

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour l'ensemble de l'épreuve, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.

9.3 Les ratings de la classe BSP seront utilisés pour établir le classement.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués aux 3 premiers.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :
Centre Nautique de Rennes-Rance, Quai de Rance, 35430 St Suliac
Tél. : 02 99 58 48 80
Email : regates@nautisme-saint-suliac.com
Site internet : <http://www.nautisme-saint-suliac.com>

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020
translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(* FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(* FFVoile Prescription to **RRS 70. 5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury_appel.asp

Inscription SKIFF en Rance 1 et 2 juillet 2017

Numéro de voile		
Type de bateau		<input type="checkbox"/> Solitaire <input type="checkbox"/> Double
Nom	BARREUR	EQUIPIER
Prénom		
N° Licence		
Date de naissance		
Email		
Repas du Samedi soir (15€ par personne)		
Repas supplémentaire (15€)		

Frais d'inscription régates: 30 € pour les solitaires et 50€ pour les doubles jusqu'au 28 juin.
Au delà de cette date l'inscription sera majorée : 40€ pour les solitaires, 65€ pour les doubles.
Le repas du samedi soir (15€ par personne) est également à réserver et payer avant le 28 juin.
 Le règlement au nom du « CN Rennes » est à envoyer avec ce bulletin inscription et éventuellement l'autorisation parentale pour les mineurs à l'adresse suivante :
 « Club Nautique de Rennes, Quai de Rance, 35430 Saint Suliac »

Attestation barreur

Je m'engage à me soumettre aux Règles de Course à la Voile et à toutes autres règles qui régissent cette épreuve. Je certifie exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Il appartient à chaque coureur, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit prendre le départ.

SIGNATURE DU BARREUR

Fait à

le

Règlement régates	Règlement repas	Licence(s)	Certif.	Emarg.

Pour les mineurs
Autorisation parentale barreur

Je soussigné(e),

autorise mon enfant

à participer à la régata Skiff en rance des 1er et 2 juillet 2017 organisée par le CN Rennes/Rance et dégage la responsabilité des organisateurs quant aux risques inhérents à cette participation.

Signature de l'un des parents (mention nécessaire écrite : Bon pour autorisation parentale)

Fait à **le**

Autorisation parentale équipier

Je soussigné(e),

autorise mon enfant

à participer à la régata Skiff en rance des 1er et 2 juillet 2017 organisée par le CN Rennes/Rance et dégage la responsabilité des organisateurs quant aux risques inhérents à cette participation.

Signature de l'un des parents (mention nécessaire écrite : Bon pour autorisation parentale)

Fait à **le**